

N° : DP 20/339

DECISION DU PRESIDENT

POLITIQUE DE LA VILLE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 5 000 EUROS A L'ASSOCIATION DES CHANTIERS EXTERIEURS 83 (ADCE 83) DANS LE CADRE DE CHANTIERS D'INSERTION POUR PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20/07/2020 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au bureau,

CONSIDERANT la demande de subvention de l'Association Des Chantiers Extérieurs 83 (ADCE 83) ayant pour objet l'insertion socioprofessionnelle de personnes sous-main de justice en collaboration avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP),

CONSIDERANT que ces chantiers ont pour principales « activités support » la prévention des risques d'incendie et inondation, la remise en état d'espaces verts et dépollution de site,

CONSIDERANT qu'il s'agit, par cette subvention, de répondre à un objectif de solidarité publique en termes de :

- Prévention de la récidive,
- Prévention du risque incendie et inondation,
- Contribution au mieux vivre ensemble,

CONSIDERANT qu'il appartient à la Métropole, dans le cadre de la politique de la ville et de sa thématique prévention de la délinquance/sécurité, de soutenir les chantiers d'insertion de l'association préparant ainsi les personnes à leur sortie d'incarcération par le biais d' «activités support »,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir cette action en attribuant à cette association une subvention pour la réalisation de son objet,

D E C I D E

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER à l'Association Des Chantiers Extérieurs 83 (ADCE 83) une subvention d'un montant total de 5 000 euros (cinq mille euros).

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits sont inscrits à l'opération N°5262 article N°65748, Budget 2020 politique de la ville.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **11 AOUT 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

